

Comment ça se passe ?

SEPTEMBRE 2023 • JUIN 2024

3 COMMISSIONS/AN

- ▶ Mardi 12 décembre 2023
pour les secteurs de Nevers,
de Decize et de Cosne-Cours-sur-Loire
- ▶ Mardi 19 décembre 2023
pour les secteurs de Clamecy,
et de Château-Chinon
- ▶ Jeudi 18 janvier 2024
pour les secteurs de Nevers,
de Decize et de Cosne-Cours-sur-Loire
- ▶ Jeudi 25 janvier 2024
pour les secteurs de Clamecy,
et de Château-Chinon
- ▶ Vendredi 15 mars 2024
pour les secteurs de Nevers,
de Decize et de Cosne-Cours-sur-Loire
- ▶ Vendredi 22 mars 2024
pour les secteurs de Clamecy,
et de Château-Chinon
- ▶ Lundi 06 mai 2024
pour les secteurs de Nevers,
de Decize et de Cosne-Cours-sur-Loire
- ▶ Lundi 13 mai 2024
pour les secteurs de Clamecy,
et de Château-Chinon

SESSIONS PLÉNIÈRES

- ▶ Mardi 14 novembre 2023
Salle François Mitterrand
- ▶ Mardi 13 février 2024
Salle François Mitterrand
- ▶ Mardi 11 juin 2024
Salle François Mitterrand

À CHAQUE FOIS

- Les séances seront animées par un membre du Conseil départemental
- Des comptes rendus devront être portés par un porte-parole désigné
- Des moyens techniques et financiers vous permettront de mener à bien vos projets
- Des Élu(e)s du Conseil départemental seront présents à vos côtés lors des sessions plénières

